



La future PAC après 2013

Déclaration du groupe Entreprises

M. Lebrun. Depuis deux mois, chaque jour qui passe plonge les agriculteurs dans un désarroi certain. En effet, la sécheresse et Dame Nature nous montrent combien le produit agricole est spécifique et si son rôle nourricier est prioritaire, il ne peut donc, en aucun cas, être comparé à un simple bien industriel et commercial. Ainsi, s'agissant de la volatilité des prix des denrées alimentaires, qui constitue un fléau, notre groupe estime qu'une certaine régulation est nécessaire pour permettre une juste rémunération des agriculteurs.

Au-delà des actions immédiates, nous nous devons de nous interroger sur les conditions d'une agriculture durable qui devra, à l'horizon 2050, nourrir plus de 9 milliards de personnes. Notre groupe pense que pour atteindre cet objectif, il faut conjuguer agriculture, protection de l'environnement et développement des territoires. Nous partageons donc la préconisation du Conseil et de la Commission qui prônent un « verdissement » de la PAC, car en effet, il convient d'installer l'agriculture européenne dans le respect de l'équilibre des ressources naturelles, s'agissant de la préservation de la qualité de l'eau, du maintien de la biodiversité et de la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Bien entendu, tout cela doit se faire dans un souci d'équilibre et d'efficacité économique. Quant au développement des territoires, notre groupe souscrit à votre proposition : les zones à handicap naturel et les terres fragiles doivent faire économiquement l'objet d'une vigilance particulière. La France avec sa diversité géographique de territoires, gagnerait à mettre en avant son agriculture extensive et à favoriser une distribution par circuits courts pour mieux valoriser les productions de qualité et de faible volume.

Pour conclure, j'appelle votre attention sur une qualité attribuée à juste titre à notre agriculture, celle de la sécurité alimentaire. Les pouvoirs publics se sont dotés de règles strictes et de moyens importants pour assurer la protection de la santé publique et de l'information du consommateur, à travers la traçabilité qui permet d'identifier le produit et son origine et d'en définir les qualités requises.

Il nous apparaît nécessaire que, dans une Europe qui s'agrandit et s'affermite, la future PAC instaure les mêmes règles et les fasse appliquer avec la même équité afin d'éviter des distorsions de concurrence. Il en va de même pour les produits agricoles et alimentaires qui viennent de l'extérieur de l'Europe.

Pour conclure, le groupe des entreprises privées votera ce projet d'avis.

